

**Evolution de l'offre de formation 2023-2024 :
Demande d'ouverture d'un M1 Data Science et société numérique (D2SN) (UFR SHS)**

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu la fiche de présentation jointe à la présente délibération.

Considérant que l'évolution de l'offre de formation proposée par la composante de formation UFR Sciences Humaines et Sociales (UFR SHS) a été discutée au collège des formations du 17 novembre 2022.

Considérant qu'il est demandé au conseil académique d'adopter l'évolution de l'offre de formation présentée suivante :

*Demande d'ouverture d'un Master 1 Data Science et société numérique (D2SN)
pour l'année universitaire 2023-2024.*

Délibère

Article 1er

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve la présente délibération à l'unanimité, comme suit :

Nombre de votants	:	45
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	45
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs sur Marne, le 7 décembre 2022



Gilles ROUSSEL

FICHE DE PRESENTATION**Evolution de l'offre de formation 2023-2024** **Information** **Avis** **Vote****Contexte :**

- a) Demande d'ouverture d'un M1 Data Science et Société Numérique (D2SN)

Extrait de la demande portée par l'UFR SHS :

Le parcours de master Data Science et Société Numérique (D2SN) est un parcours de formation de la mention Sciences sociales (UFR SHS) déjà existant mais ouvert uniquement en deuxième année (M2).

Aujourd'hui le M2 D2SN est arrivé à pleine maturité avec ses nombreux atouts. Cependant, son développement reste clairement entravé par l'absence d'une première année (M1), pour au moins deux raisons : (1) elle ne permet pas à des étudiants L3 issus de la filière sociologie de candidater ; (2) elle oblige à renforcer la charge d'enseignement sur une seule année (M2). C'est la raison pour laquelle, tenant compte de l'expérience de huit années d'enseignement uniquement en M2, cette demande d'ouverture du M1 dès la prochaine rentrée universitaire prend tout son sens. Cette ouverture permettra, sur les trois années à venir, d'expérimenter l'intérêt et la solidité du projet de sorte qu'il s'inscrive durablement dans les futures maquettes de la prochaine accréditation (rentrée 2026).

Cette demande d'ouverture a été contrôlée par la VP FIP puis étudiée par des rapporteurs qui ont émis des avis favorable et très favorable. Elle a également été présentée au Collège des formations, qui n'a pas émis de remarque particulière. Les fiches de soutenabilité ont été validées par la Vice-présidence.

Délibération sur

Il est demandé au Conseil Académique de se prononcer sur l'ouverture de la formation présentée ci-dessus.

Document(s) joint(s) :

- Dossier de demande d'ouverture d'un M1 D2SN